



N° 004 JANVIER 2020

GRADIS

REVUE INTERNATIONALE D'ANALYSE DES DISCOURS SOCIAUX

ISSN 2337 – 2850 / BP 234 St Louis / SENEGAL – gradis.ugb@gmail.com

Revue du GRADIS, N° 004, janvier 2020

B.P. 234 Saint-Louis (Sénégal) – Tél. (221) 961 22 87 – Fax (221) 961 18 84
Courriers électroniques: boubacar.camara@ugb.edu.sn ou kalidou.sy@ugb.edu.sn

gradis.ugb@gmail.com

Directeur de publication

Fallou MBOW, Maître de Conférences

Rédacteur en chef

Kalidou SY, HDR

COMITE SCIENTIFIQUE

Prof. Momar CISSE	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Prof. Alioune Badara DIANE	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Prof. Jean François DURAND	Université Paul Valéry (France)
Prof. Jacques FONTANILLE	Université de Limoges (France)
Prof. Aline GOHARD-RADENKOVIC	Université de Fribourg (Suisse)
Prof. Baydallaye KANE	Université Gaston Berger (Sénégal)
Prof. Georice MADEBE	Université Omar BONGO (Gabon)
Prof. Jérôme MEIZZOS	Université de Lausanne (Suisse)
Prof. Pape Aliou NDAO	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Prof. Lamine NDIAYE	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Prof. Omar SOUGOU	Université Gaston Berger (Sénégal)
Prof. Aimée Danielle Lezou	Université Houphouët Boigny (CIV)
Prof. Boubacar CAMARA	Université Gaston Berger (Sénégal)

COMITE DE RÉDACTION

Boubacar CAMARA	Université Gaston Berger (Sénégal)
Moussa DAFF	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Alioune B. DIANE	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Fallou MBOW	Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
Kalidou SY	Université Gaston Berger (Sénégal)

© GRADIS, Université Gaston Berger de Saint Louis, janvier 2020
ISSN : 2337-2850

TABLE DES MATIERES

Mouhamadou El Hady BA

L'hypothèse Sapir Whorf et la Cognition numérique P8

Mamadou Diouma DIALLO

La Télévision numérique terrestre au Sénégal : décoder les enjeux !P23

Fallou MBOW

Du discours d'arrêt du jeu politique : « l'impossible » dénouement social d'une élection présidentielle. L'exemple de l'élection présidentielle de mars 2019 au Sénégal.....P36

Denis ELONG

Les discours des chefs d'Etat camerounais à la jeunesse : quand la métaphore appelle au patriotisme.....P47

Jean Sibadioumeg DIATTA

Quelle contribution du plurilinguisme à la stabilité sociale en Casamance ?.....P62

Ibrahima BA

Le conflit casamançais : trajectoire des stratégies de communication pour sa résolution. P80

LEZOU KOFFI Aimée Danielle & ADOU Amadou OUATTARA

Une analyse des textes de *Zouglou*, musique urbaine de Côte d'Ivoire : vers une (re)définition du discours politique P98

Zié Yacouba OUATTARA

La violence verbale chez Sony : Manifestations et implications esthétiques et linguistiques.P113

Ousmane SANOGHO

La transmission du parler Bamankan et Fulfulde chez Amadou Hampâté BA P128

Alou AG AGOUZOOM

Phonétique-Phonologie du Touareg du Mali dans les écoles bilingues : les phonèmes dits problématiques P142

Abdoul Soualio DIOMANDE

Les opérations de spécification nominales en Mahou P161

Namoin YAO-BAGLO

Pratiques communicationnelles et démarche RSE des multinationales au Togo P177

Malao KANTE

Le rôle de l'argent dans les sociétés capitalistes : critique d'une médiation sociale P195

Kalidou SY

Hétérogénéité, argumentation et valeur. Pour une sémiotique de la Déclaration de Politique Générale (DPG) P205

Du discours d'arrêt du jeu politique : « l'impossible » dénouement social d'une élection présidentielle. L'exemple de l'élection présidentielle de Mars 2019 au Sénégal

Fallou MBOW

Université Cheikh Anta DIOP de Dakar/Sénégal

Résumé

L'article essaie de montrer les principales raisons d'ordre discursif, et liées à des positionnements, qui sont essentiellement à l'origine sinon de l'arrêt du jeu politique, du moins de « l'impossible » dénouement social d'une élection présidentielle. Cela est fait à partir de l'analyse du corpus de discours électoraux et post-électoraux prononcés çà et là par différents acteurs du champ politique sénégalais, à l'occasion de l'élection présidentielle de Mars 2019. En effet, ces discours apparaissent comme le concentré des ingrédients des résultats controversés auxquels on aboutit souvent dans beaucoup de pays africains où l'élection présidentielle est source de conflits sociaux. Fonctionnant comme des gaffes discursives, ils dévoilent, lorsqu'ils sont proférés tous azimuts, la vérité qu'ils peuvent faire exercer la politique en dehors ou en marge des règles institutionnelles et/ou sociales, qui régissent le champ politique en tant qu'une sorte de jeu normé.

Mots clés : champ politique, déclaration, discours politique, élection, institution

Abstract

The article tries to show the main reasons of discursive nature, and related to positionings that are at the origin or else the stopping of the political game, at least of the impossible social issue of a presidential election. This is done from the analysis of the corpus of electoral and post-electoral speeches delivered here and there by different actors of the Senegalese political field, during the presidential election of March 2019. Indeed, these speeches appear as the digest of the ingredients of the controversial results to which we often come in many African countries where the presidential election is source of social conflicts. Functioning as discursive blunders, they unveil, when uttered in all directions, the truth that they can make politics exercise outside or on the fringe of the institutional and / or social rules, which govern the political field as a kind of normed game.

Key-words : political field, declaration, political speech, election, institution.

Introduction

A l'occasion d'une élection présidentielle, le champ politique qui la rend possible, en tant qu'espace normé, connaît beaucoup de dérives. En effet, il enregistre, par le truchement de ses acteurs, plusieurs gaffes discussives, qui ont comme conséquence un conflit entre la logique de champ régi par les règles politico-institutionnelles et les déterminations sociales plus ou moins régulatrices du champ. Cela a l'effet pervers d'arrêter le jeu politique et d'affecter le processus du dénouement électoral normal. Beaucoup de controverses, des critiques et des contestations au sujet de différentes décisions d'ordre électoral, qu'elles soient celles des partis politiques ou même institutionnelles, en découlent alors et émaillent la période électorale et post-électorale. L'élection présidentielle, qui manifeste ces remous généralement langagiers, est ainsi un exemple d'expression du champ politique. Peuvent y être étudiés les différents discours, en particulier ceux prononcés au soir du scrutin, d'une part par le pouvoir, et de l'autre par l'opposition ; ce sont des discours souvent conflictuels.

En effet, l'élection présidentielle et ses discours est un espace d'échanges verbaux les plus divers dont l'analyse nous permettra d'appréhender « l'impossible » dénouement électoral sur le plan social. Considérant l'exemple du Sénégal, nous montrerons cela en étudiant les discours prononcés par différents acteurs politiques au soir du 24 février 2019. Cela nécessite deux choses : il faut préalablement montrer l'ossature théorique de cet espace que constitue le champ politique en général et celui du Sénégal en particulier, à cette période, en tant que lieu réglementé ; il faut ensuite décrypter, entre autres, les discours interactifs de l'opposition (représenté par le coordonnateur et président du parti politique « Rewmi ») et du pouvoir (représenté par le premier ministre), qui ont été prononcés juste après la fermeture des urnes, à la lumière des présupposés inhérents au champ politique.

I. Du champ politique comme espace normé

L'espace politique, comme tout champ discursif, obéit à des règles et à des intérêts particuliers, de sorte que la parole n'y est jamais libre en totalité. C'est une parole contrainte et engluée dans les lois discursives du champ ; le collectif y prédomine sur l'individuel ; l'intention communicative de l'acteur politique y est plutôt socio-institutionnelle et non personnalisée. Cela repose sur la vérité que l'activité politique répond à deux grandeurs : la grandeur originelle du pouvoir politique dont le socle est la sacralisation du suffrage universel, qui assure la légitimité à l'ensemble des institutions politiques et à toutes les échéances électorales, et la grandeur fonctionnelle du pouvoir politique, qui repose sur le postulat que l'activité politique rend capable d'agir sur la société pour en résoudre les problèmes les plus cruciaux. Ces deux grandeurs, participant des règles tacites du jeu politique, relèvent des croyances ou valeurs partagées que Bourdieu appelle *l'illusio*, qui valident les actions entreprises dans le champ politique.

[...] le champ politique exerce, en fait, un effet de censure en limitant l'univers du discours politique et, par-là, l'univers de ce qui est pensable politiquement, à l'espace fini des discours susceptibles d'être produits ou

reproduits dans les limites de la problématique politique comme espace des prises de position effectivement réalisées dans le champ, c'est-à-dire sociologiquement possible étant donné les lois régissant l'entrée dans le champ.(Bourdieu, 1981 : 3)

Ce champ fait exister en son sein des positions hautes et des positions basses, tandis que d'autres membres du champ occupent une position intermédiaire ou périphérique. Les membres qui le composent, organisés en différents courants, voire en différentes postures, ont un rapport de concurrence et entretiennent souvent des relations d'adversité que manifestent des conflits d'intérêts réels ou latents.

Le champ politique est un champ discursif tel que le définissent Maingueneau et Charaudeau dans leur *Dictionnaire d'analyse du discours* :

Le champ discursif résulte de l'interaction d'un ensemble de positionnements³³ qui sont en relation de concurrence au sens large, qui se délimitent réciproquement : par exemple, les différentes écoles philosophiques ou les courants politiques qui s'affrontent, explicitement ou non, dans une certaine conjoncture, pour détenir le maximum de légitimité énonciative. (Charaudeau et Maingueneau, 2002)

Au sein du champ politique du Sénégal, en tant que champ discursif, coexistent et interagissent des acteurs politiques répartis dans des courants dont les plus connus sont la gauche, la droite et le centre (distinction aujourd'hui beaucoup moins sensible que dans un passé pas très lointain). En principe, ces entités sont disjointes et leurs acteurs ne peuvent s'associer ou se mettre ensemble au sein d'un même parti politique défini, du fait de leurs divergences essentiellement idéologiques. Cependant, certaines conjonctures sociales ou stratégiques les obligent à s'unir d'une manière ou d'une autre en conjuguant leurs forces. C'est le cas du Sénégal où, à l'occasion des élections présidentielles de 2019 comme de la plupart des élections organisées dans le passé, les partis politiques se sont associés, souvent « contre nature » et en dépit de leur obédience idéologique distinctive, pour augmenter leur chance de remporter la victoire au suffrage universel. Ainsi, ont participé pour les dernières élections cinq candidats rattachés à des partis dont les courants au sein desquels ils sont répartis sont résolument hybrides : le camp du parti au pouvoir organisé autour de l'APR (Alliance Pour la République) dénommé coalition « *Bennoo Bokk Yaakaar* » regroupe des partis de la gauche (*Ligue Démocratique (LD/MPT)*, « *And Jëf* », etc.) des partis de la droite dont l'APR lui-même et des centristes ou non-alignés comme les « *Centristes Gaëndé* ». En ce sens, en préparant les élections, le président de la république disait : « Je suis disposé à accueillir tous les souffles nouveaux venus accentuer notre élan de victoire », à l'endroit de

³³ Selon Maingueneau (D.), *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, Paris, 2009, p.101, "Cette notion se rapporte à l'instauration d'une identité énonciative. Avec une valeur peu spécifiée, on souligne par là le fait qu'à travers l'emploi de tel vocabulaire, de tel registre de langue, de telle variété dialectale ou de tel genre de discours, un locuteur indique comment il se situe dans un espace conflictuel, en utilisant la lexie « lutte des classes », on se positionne comme appartenant à une sensibilité de gauche, en parlant sur un ton didactique et avec un vocabulaire technique on se positionne comme un expert, etc."

ses nouveaux alliés. La seule coalition « *Bennoo Bokk Yaakaar* » qui est celle du pouvoir est composée de plus d'une centaine de partis politiques, dont pas moins de 12 sous-coalitions.

Ce visage de notre champ politique montre que l'idéologie n'est pas le critère de rassemblement des partis politiques dont le nombre total (plus de 250) est absurde ou tout au moins très difficilement gérables dans une compétition au suffrage universel, si toutes les candidatures devaient être acceptées. C'est ainsi qu'au Sénégal il y a eu une première sélection à travers le système de parrainage qui a abouti à la validation de cinq candidatures composées des secrétaires généraux de partis suivants : celle de M. Macky Sall (Président de la République sortant), de M. Idrissa Seck (coordonnateur de l'opposition), de M. Ousmane Sonko, de M. El Hadji Issa Sall et de M. Madické Niang. Comme tout champ discursif, le champ sénégalais est un espace de concurrence entre des personnes occupant des positions de pouvoir différentes ; les uns se trouvent en position haute (ceux qui détiennent le pouvoir) et les autres une position basse voir périphérique (ceux de l'opposition politique). C'est ce que souligne Bourdieu : « La lutte de concurrence est en effet l'expression des principes d'opposition qui structurent le champ et déterminent les antagonismes et les alliances (selon le principe d'attraction-répulsion) ». (P. Bourdieu, 1980 : 2) Cependant, ils sont tous des « *interactants* » du même champ ; ils partagent un même credo dans la valeur de l'enjeu, ou plus simplement du jeu politique qui a ses règles de fonctionnement que tout acteur politique est contraint de respecter au risque de jouer à un autre jeu qu'à celui de la politique, et donc de s'auto-exclure, de fait, du champ politique. Pour comprendre cet espace et les stratégies des acteurs, qui occupent les différentes positions et, peut-être, pour mieux saisir l'évolution du champ politique national, il faut cerner certaines caractéristiques propres à cet espace : l'enjeu ou le jeu et la doxa, à savoir les valeurs partagées fonctionnant comme des stéréotypes politiques, qui le régissent et qui lui sont spécifiques. Ces caractéristiques ont existé depuis suffisamment longtemps et ont ainsi accédé au stade de « formation discursive » pour parler comme Foucault, c'est-à-dire qu'elles ont acquis une certaine permanence et se sont cristallisées en une sorte d'archive des choses dites dans les organes politico-institutionnels de la république. C'est également un espace clos, puisque tous les citoyens n'y sont pas acteurs, et mieux seule une minorité des citoyens participent au suffrage universel. Beaucoup ne s'intéressent pas à la politique. Ce champ est suffisamment structuré et relativement autonome, de sorte qu'il exige un droit d'entrée à ceux qui prétendent en faire partie. A preuve, il faut une autorisation délivrée par l'institution habilitée pour se constituer en parti politique ou même pour adhérer à un parti déjà existant. La frontière est gardée par certains occupants de l'espace, comme les bureaux des partis politiques ou, à l'échelle nationale, par le Ministère de l'intérieur. Les positions dominantes et dominées dans l'espace se réfèrent à un capital spécifique, celui que constitue le suffrage universel ou la loi de la majorité, et qui donne du pouvoir à ceux qui l'incarnent. Ainsi, la structure du champ se définit selon la distribution (inégaie) du capital spécifique en son sein : les agents dotés du capital spécifique le plus élevé occupent des positions dominantes, ceux qui sont faiblement dotés, souvent les nouveaux entrants, occupent des positions dominées. Le fonctionnement du champ tient à

l'histoire du champ et aux valeurs qui le fondent, qui sont conservées et transmises aux nouveaux entrants. C'est là une condition nécessaire à la perpétuation de la structure du champ et des rapports de domination internes et de distribution du pouvoir *au prorata* de la représentativité populaire.

A la lumière de la nature particulière du champ politique sénégalais et de ses spécificités, comment comprendre le conflit discursif des acteurs politiques au soir du 24 février 2019 ? Quelles conséquences les discours peuvent-elles engendrer au Sénégal tout au long de l'exercice du prochain quinquennat ?

En fait le jeu politique est tel qu'il est toujours incongru et mal compris de l'intérieur du champ, lorsqu'une de ses règles n'est pas respectée par un acteur. En effet, la politique est un jeu qui ne fonctionne qu'en faisant respecter impérativement ses propres conditions de possibilité par tous les participants. Il se trouve que le conflit discursif qui a marqué la soirée électorale du 24 février enfreint résolument plusieurs règles du jeu politique, et heurte la conscience citoyenne des acteurs politiques eux-mêmes, ainsi que celle du peuple au nom de qui le verdict de la présidentielle est rendu.

II. Des gaffes discursives en conflit

La parole politique est sans cesse contrôlée. Elle ne peut être tenue par n'importe qui, n'importe comment et n'importe où. De l'intérieur du champ politique, elle doit être proférée par des acteurs habilités ayant chacun un rôle spécifique que leur assigne l'institution politique. En conséquence, on dira que telle ou telle personne a bien parlé ou non en fonction du degré de conformité considéré comme une attente générique par l'auditoire. Ainsi, jugeant les discours produits au soir du 24 février 2019, les acteurs politiques comme tous les sénégalais ont indexé, comme des gaffes, les interventions des deux camps politiques candidats aux élections présidentielles. Mieux, malgré leur caractère déviant relativement aux règles de la politique, ces interventions ont interagi, à travers la presse, en écho les unes aux autres. Il y a eu d'abord celle du groupe de l'opposition par la voix de son coordonnateur, et ensuite, un peu plus d'une heure après, celle du premier ministre. Celles-ci ont constitué, au regard du fonctionnement du champ politique, des gaffes verbales préjudiciables au jeu politique.

L'intervention du coordonnateur au nom du groupe de l'opposition

Mesdames et Messieurs les journalistes chers militants et citoyens, mesdames et messieurs les journalistes, chers militants et militantes de l'opposition, merci d'être venus nombreux à cette conférence de presse conjointe des candidats de l'opposition. Nous comprenons parfaitement votre enthousiasme nous l'avons constaté tout au long de cette campagne électorale à travers tout le Sénégal et dans la diaspora, votre désir de changement à travers les premières compilations d'informations que nous avons, vous l'avez majoritairement exprimé en faveur de l'opposition, mais vous l'aurez remarqué, nous nous sommes abstenus de proclamer quelques résultats que

ce soit, et nous avons constaté que certains organes de presse y compris la presse d'Etat le font. Nous sommes donc venus dire avec clarté et fermeté qu'à ce stade, un deuxième tour s'annonce et les résultats qui sont déjà compilés nous permettent de le dire. Mais nous ne donnerons pas d'indication et nous invitons tout le monde à observer la même responsabilité. Je pense que c'est exposer la stabilité du Sénégal à un risque très grave et irréparable que de se précipiter sur la pression du Président sortant d'annoncer des résultats. Nous ne l'accepterons pas le peuple sénégalais ne l'acceptera pas. Nous invitons l'Etat et l'ensemble des organes de presse qui semblent être à leur service à observer le même sens des responsabilités. La parole est au peuple sénégalais, c'est à ce peuple souverain de dire son choix. Nous ne permettrons pas que le Président sortant confisque la volonté populaire. Nous remercions l'ensemble des populations qui ont choisi de voter en faveur de l'opposition et nous les invitons à rester mobiliser et à être vigilants au regard des tentatives de manipulation et surtout nous les invitons comme nous l'avons déjà commencé au niveau des candidats de l'opposition à soigneusement préparer le deuxième tour dont l'issue nous sera forcément favorable. (Le coordonnateur de l'opposition) - Source : transcription audio par nous - .

On le voit, ce discours incrimine l'Etat du Sénégal et le pouvoir, mais aussi une certaine presse, qu'il considère comme voulant manipuler l'opinion à accepter, doré et déjà, la victoire du Président sortant : « [...] vous l'aurez remarqué, nous nous sommes abstenus de proclamer quelque résultat que ce soit, mais nous avons constaté que certains organes de presse y compris la presse d'Etat le font. » Il s'agit ensuite d'inviter à s'entourer de responsabilité : « Nous invitons l'Etat et l'ensemble des organes de presse, qui semblent être à leur service, à observer le même sens des responsabilités. ». Dans le même temps, tout en voulant faire éviter de proclamer prématurément des résultats, le locuteur (le coordonnateur) ne respecte pas sa propre recommandation, puisqu'il exhorte ses militants à préparer le deuxième tour considéré comme incontournable : « et surtout, nous les invitons comme nous l'avons déjà commencé au niveau des candidats de l'opposition à soigneusement préparer le deuxième tour dont l'issue nous sera forcément favorable ». Pourtant, le locuteur de ce discours sait bien qu'il y a une règle tacite du champ politique qu'il faut impérativement respecter ; la parole est à restituer au peuple qui a le seul privilège de proclamer des résultats à travers les institutions que sont la Commission Nationale de Recensement des Votes (CNRV) pour les résultats provisoires et le Conseil Constitutionnel pour les résultats définitifs : « La parole est au peuple sénégalais, c'est à ce peuple souverain de dire son choix. » Il y a donc non respect de cette règle relevant de la puissance originelle du pouvoir politique, qui est, par essence, le pouvoir du champ politique en tant que tel. Celui-ci repose sur la sacralisation du suffrage universel. Or ce suffrage est à lui seul la seule source de garantie de la légitimité qui irrigue l'ensemble des institutions politiques démocratiques, ainsi que de tous les élus (Président, Maire, Conseiller, Député, etc.) En effet, le coordonnateur proclame l'issue du vote en disant :

Nous remercions l'ensemble des populations qui ont choisi de voter en faveur de l'opposition et nous les invitons à rester mobilisées et à être vigilantes au regard des tentatives de manipulation, et surtout, nous les invitons comme nous l'avons déjà commencé au niveau des candidats de l'opposition, à soigneusement préparer le deuxième tour, dont l'issue nous sera forcément favorable. (Le coordonnateur).

Cette proclamation est même renforcée par des éléments du code langagier d'un discours de victoire se traduisant par les remerciements et l'ouverture d'une perspective sur le deuxième tour.

L'intervention du premier ministre au nom de la coalition au pouvoir « *Bennoo Bokk Yaakaar* »

Près de deux heures après l'intervention médiatisée de l'opposition, le premier ministre, a pris la parole pour, à la fois, proclamer les résultats et prononcer un véritable discours de victoire, en parlant de félicitations, de remerciements, et de reprise du travail par le gouvernement, derrière le candidat victorieux c'est-à-dire le président sortant. En substance, voici son discours en français :

Nous avons des plénipotentiaires partout au Sénégal. Partout, après dépouillement, nos délégués nous ont transmis les procès-verbaux et nous les avons mis dans les machines pour en sortir avec un minimum de 57%. Une victoire au premier tour et le président Macky Sall en remercie le peuple sénégalais pour lui avoir renouvelé sa confiance. On a au moins 57%, peut-être même demain on aura plus que ça. On vous remercie. Demain, c'est lundi, il faut retrouver les chemins du travail. Le reste c'est le Sénégal. [...] Il nous faut féliciter le président Macky Sall pour sa réélection dès le premier tour. Nos résultats compilés expriment que notre candidat a été largement victorieux dans treize des quatorze régions du pays (...). Nous pouvons nous attendre à un minimum de 57%. Dès demain, notre candidat se mettra au travail, pour mettre ce pays sur la voie de l'émergence ». (Le premier ministre).

Le premier ministre a ainsi manifestement clos le jeu politique (pour ainsi dire), ou tout au moins a signé son arrêt, en assumant, ici, les fonctions et du Président de la Commission de Recensement des votes et du Président du Conseil Constitutionnel :

Partout, après dépouillement, nos délégués nous ont transmis les procès-verbaux et nous les avons mis dans les machines pour en sortir avec un minimum de 57%. », il proclame les résultats du premier tour. *Mieux, ce sont les résultats définitifs des élections, sans second tour, qui sont fournis par le premier ministre : « Dès demain, notre candidat se mettra au travail, pour mettre ce pays sur la voie de l'émergence.* (Le premier ministre).

A l'évidence, le premier ministre n'est pas la personne habilitée à prononcer un tel discours de victoire. Il s'arroe une double identité discursive, d'abord sur le plan

institutionnel, en fournissant les résultats provisoires voire définitifs, ensuite à l'intérieur même de son camp politique où la parole qu'il tient est normalement du ressort exclusif du Chef de parti, le candidat et président sortant.

Au final, au soir du 24 février 2019, les acteurs politiques se sont livrés à un dialogue de sourd en marge ou à l'encontre des règles élémentaires du jeu qu'autorise le champ politique sénégalais. Il s'est donc agi d'un énoncé qui postule l'arrêt du processus. Des voix autorisées n'ont pas manqué de souligner cet état de fait. Au nom de la société civile, le professeur de droit constitutionnel, Babacar Guèye s'est exprimé comme suit : « [...] *le Premier ministre a violé le code électoral parce qu'il ne lui appartient pas de proclamer les résultats d'une élection présidentielle. Il y a des instances qui sont habilitées à le faire.* ». Le Président de la Commission Nationale de Recensement des votes, le juge Demba Kandji, confirme cette idée en disant : « Personne n'a le droit de proclamer des résultats provisoires sauf la commission nationale de recensement des votes et définitivement le Conseil Constitutionnel ».

III. De la suspension du dénouement électoral : logiques de champ et déterminations externes en conflit

Le Président de la Commission Nationale de Recensement des votes, en parlant des acteurs politiques, clarifiant le rôle de chacun, dira qu'« *Ils sont dans leur rôle c'est des politiques* » et qu'il est, lui, « *un juge chargé de compiler des résultats et de proclamer des résultats. [...] Tout le monde est dans son rôle* ». Mais le problème est que même étant des politiques, les acteurs du champ politique sont tenus de se conformer au fonctionnement réglementé de ce champ. Ainsi, toute déclaration en dehors des circuits programmés du champ politique apparaît comme une faute politique, une *gaffe discursive* préjudiciable au jeu démocratique. Au regard de la logique de l'orthodoxie politique, il est évident que les différents discours sont nuls et non avendus, institutionnellement. Ils ne peuvent avoir aucun effet institutionnel, si ce n'est une condamnation tacite par le public, condamnation sur laquelle s'accordent tous les acteurs politiques régis par les différents organes institutionnels. Par contre, chez certains citoyens sénégalais et au sein des camps politiques que les locuteurs (le premier ministre et le coordonnateur de l'opposition) représentent, à savoir la coalition « *Bennoo Bokk Yaakaar* » et la « *Coalition Idy 2019* », les discours prononcés auront bel et bien un impact. En effet, à ces niveaux de prise de parole, à l'intérieur des partis politiques et non à l'externe, ce sont des locuteurs autorisés dont les discours sont donc *performatifs*, c'est-à-dire qu'ils ne disent rien et ne décrivent rien, mais font quelque chose, en induisant un *effet perlocutoire* chez les militants. Leurs dires constituent un faire, une invite à l'action puisqu'obéissant à des règles certes politiques, mais valides, si on les considère de l'intérieur des partis. Ainsi, le fait de faire une déclaration par la voix des Chefs de l'opposition et par celle du premier ministre est intentionnellement inopérant, mais a le pouvoir d'exprimer deux actes de langage (un « directif » et une « déclaration ») à l'intention des militants. D'une part, pour l'opposition, l'acte directif

consiste à dire en équivalence, « *Refusez tous les résultats autres que ceux qui permettent d'aller au second tour* », et d'autre part pour le pouvoir, il s'agit de la déclaration, « *Notre candidat, Macky Sall est réélu dès le premier tour au taux de 57%* ». Sur le plan social, l'intention attachée à une telle déclaration est de faire changer de statut, faisant passer le président sortant du candidat au Président de la République. Cependant, sur le plan institutionnel, c'est un acte de langage qui va « *échouer* » au sens d'Austin, n'étant pas proféré par la personne habilitée (le Président du Conseil Constitutionnel) et au moment opportun (après la proclamation des résultats provisoires par la Commission Nationale de Recensement des Votes). Dans ce cas, Austin parle de « *malheur* » de l'acte de langage, alors que dans le cas contraire, il s'agit d'un « *bonheur* », c'est-à-dire, lorsque toutes les conditions sont réunies. Toutefois, ces actes de langage n'en conservent pas moins leur pouvoir performatif au sein des espaces que constituent les partis politiques composés de leurs militants. Ainsi, il y a une sorte de conflit entre l'intérieur du champ politique qui est celui des organes institutionnels et l'extérieur qui renvoie aux camps politiques et à leurs militants respectifs. En conséquence, ce conflit ne peut qu'engendrer une espèce de suspension du dénouement électoral voire un arrêt du jeu politique puisque, quel que soit l'issue officielle du processus électoral prononcée par le Conseil Constitutionnel, les partis politiques, à l'interne, maintiennent les mots d'ordre de leur plénipotentiaire (la préconisation d'un second et la réélection irrévocable du Président sortant). Les sénégalais se trouvent alors face à un dénouement socio-institutionnel des élections présidentielles, qui se situe entre blocage et imposition des résultats. La logique de champ qu'incarne le Conseil Constitutionnel, mais également les acteurs politiques engagés dans le champ discursif, qu'ils le veuillent ou non, entrent ainsi en conflit avec les déterminations externes qui sont d'ordre social. Cela donne l'impression, à l'observateur et au peuple souverain, qu'à l'interne les acteurs politiques appliquent d'autres règles que celles du champ politique. Ces acteurs exercent, cependant, un coup de force voulant transférer la logique des partis politiques dans le champ politique qui, en principe, échappe au joug des déterminations sociales particulières. Dès lors, les discours aussi bien celui du premier ministre que celui de l'opposition, au soir du 24 février, apparaissent comme des discours hérétiques qui ne pourront certes pas empêcher que le régime élu soit mis en place mais auront l'effet risqué de suspendre définitivement le *dénouement social* de l'élection présidentielle, durant tout le prochain mandat (le quinquennat). Or le jeu politique veut que le suffrage universel soit le pouvoir originel à respecter coûte que coûte. Et celui-ci doit être clôturé par la règle tacite qui est celle du double discours de victoire par le vainqueur et de défaite par le perdant. Chacun de ces discours fait partie des attentes des acteurs du champ politique et comporte une visée illocutoire précise ainsi qu'un fonctionnement bien déterminé.

Conclusion

En définitive, le champ politique est pris au piège à force de *gaffes verbales* commises, tant par le camp présidentiel que par l'opposition. On assiste à une sorte d'arrêt du jeu

politique, tout au moins sur le plan social, qui ne peut que perdurer durant tout le prochain quinquennat présidentiel, si l'on y prend garde.

L'intervention « *réactive-initiative* » de l'opposition, formulée en écho à certains discours de la presse, et invitant au second tour, a eu l'effet pervers d'entraîner un autre discours, une « *réactive* », celle du premier ministre beaucoup plus hérétique, qui a fini d'installer l'impossible dénouement social. Les acteurs politiques n'ont pas pu établir la frontière entre le dicible et l'indicible qu'autorise ou non le champ politique. C'est un dialogue pervers et destructeur de ce champ, qui s'est installé insidieusement. L'« initiative » (l'acte de langage directif) de l'opposition se fondant sur les annonces de la presse, pour proclamer les résultats et déclarer que le second tour est incontournable, était peut-être de trop. Mais l'échange ou le dialogue aurait été tronqué, donc sans effet social et institutionnel, si une « *réactive* » (acte de langage de la déclaration) n'avait pas été proférée par le pouvoir, entretenant ainsi une interaction verbale contrainte d'être poursuivie durant tout le nouveau mandat du Président. Cela s'explique par le fait que le processus électoral, magnifiant la grandeur originelle du suffrage universel, n'a pas comporté le discours de défaite de chacun des candidats perdants. Ainsi, le processus reste plus ou moins bloqué sur le plan social, même si institutionnellement, il n'y a pas péril en la demeure, le pouvoir est bel et bien confié au candidat déclaré victorieux. Par conséquent, le champ socio-politique, sera constamment le théâtre de déclarations en termes de remise en cause des décisions institutionnelles. C'est ainsi que l'on a contesté, très tôt, les résultats provisoires officiels, ainsi que ceux définitifs proclamés par les organes institutionnels. De plus, il y a à craindre que tout dialogue entre les camps politiques opposés s'avérera sinon impossible du moins difficile.

Bibliographie

BOURDIEU, P., (1984), « Quelques propriétés des champs », in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, pp. 113-120.

BOURDIEU, P., (2000), *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL.

BOURDIEU, P., (1984), « Quelques propriétés des champs », in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, p. 113-120.

BOURDIEU, P., (1981), « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, pp. 3-24.

BOURDIEU, P., (1980), « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, pp. 2-3.

BOURDIEU, P., (1998), *Les règles de l'art, genèse et structure du champ littéraire*, Paris,

Seuil.

CHAREAUDEAU P. et MAINNGUENEAU D., (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

CLAIRE, O., (2012), « La conflictualité en discours : le discours à l'injure dans les arènes publiques », in *Argumentation et Analyse du Discours*, 8, [http : aad.revues.org/1297](http://aad.revues.org/1297).

CLASTRE, P., (1974), *La société contre l'Etat*, Paris, Minuit.

DULONG D., (2010), *La construction du champ politique*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Didact Sciences politiques ».

FALL, ND., (2017), *Code électorale commenté*, L'Harmattan, Sénégal.

HABERMAS, J. (2005), *Théorie de l'agir communicationnel : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, T-1, Paris, Fayard.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1990), *Les interactions verbales*, T-2, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., (2001), *Les actes de langage. Théorie et fonctionnement*, Paris, Nathan Université.

KOEBEL, M., (2009), De l'existence d'un champ politique local, in *Cahiers philosophiques*, 3, N° 119, pp. 24 – 44.

LE BAC, C., (2001), *Le discours politique*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».

MANIN, B., *Principe du gouvernement représentatif*, Paris, Galmann-Levy.

KRIEG-PLANQUE, A. (2012), *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.

MBOW, F., (2015), « Discours de la ville : construction discursive des positionnements, des valeurs et des identités urbaines », In : *Logique de l'hétérogénéité. Langage de la ville et production de singularités*, Revue GRADIS, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, n° 01, pp. 41-60.

MBOW, F. (2017), « Du discours en contexte institutionnel de travail : construction/déconstruction du pouvoir hiérarchique », in Revue, *Lettes d'Ivoire*, Université Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire, pp.43-54.